



ATELIER SOUS-REGIONAL SUR LA « DURABILITE DE LA CHASSE VILLAGEOISE ET DE L'APPROVISIONNEMENT EN VIANDES SAUVAGES EN AFRIQUE CENTRALE »

NOTE DE CONCEPT

DU 21 AU 22 JUIN 2017, LIBREVILLE, GABON

I. CONTEXTE

En tant que deuxième plus grand massif forestier au monde, les forêts du Bassin du Congo revêtent une grande importance, tant pour leur biodiversité exceptionnelle que pour les services écosystémiques qu'elles procurent aux niveaux local, régional et global. La faune sauvage y est riche avec des espèces emblématiques telles que les gorilles, le chimpanzé, le bonobo, l'éléphant de forêt, l'okapi ou le pangolin géant. Elle joue un rôle économique, culturel et nutritionnel crucial et plusieurs millions d'habitants en dépendent pour leur subsistance. Elle constitue notamment la principale source de protéines animales et une source majeure de revenus en milieu rural. Les estimations de consommation de gibiers en Afrique centrale vont ainsi jusqu'à 5 millions de m³ de viandes par an.

En Afrique centrale, cette dépendance alimentaire et économique à la faune sauvage devient préoccupante face à une démographie humaine dynamique qui augmente la demande en viandes par les pôles de consommation (villages, villes secondaires, métropoles), d'une part, et à l'exploitation voire la conversion progressive des écosystèmes naturels, d'autre part. Il en résulte une exploitation accrue et non durable de nombreuses populations animales sauvages dont la résilience diminue au fur et à mesure que leurs habitats se détériorent et/ou se réduisent.

Dans la sous-région, la gestion de la faune sauvage reste très centralisée et a, de longue date, été dominée par une idéologie protectionniste. Dans un contexte généralisé d'échec des formes de gouvernance centralisée, d'instabilité politique récurrente et de régimes fonciers complexes, la faune sauvage n'est pas gérée comme un bien collectif et les lois sur la chasse sont obsolètes et donc rarement appliquées. Bien que la chasse ne soit pas interdite, la grande majorité des pratiques de chasse en Afrique centrale sont donc illégales. Elles relèvent *de facto* de l'économie informelle, privant ainsi les Etats des impôts sur le revenu, minimisant la possibilité d'un financement adéquat de la gestion de la faune sauvage et exacerbant la non-viabilité des prélèvements.

A défaut d'alternatives efficaces et durables, et compte tenu de la non-pertinence et de l'impossibilité d'interdire la consommation de viandes sauvages, un consensus global émerge progressivement sur la nécessité de mettre en place en Afrique centrale les conditions d'une exploitation durable des espèces sauvages pour promouvoir simultanément la conservation de la biodiversité, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance locaux. Pour ce faire, l'exploitation des espèces les plus résilientes (ie non vulnérables) en dehors des aires protégées par et pour les communautés locales suivant une approche participative, et la promotion de leur commercialisation au sein de filières formelles pourraient être des options viables.

En s'appuyant sur cette hypothèse, le Gabon, la République Démocratique du Congo, la République du Congo et la République centrafricaine, ont sollicité l'assistance de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)¹ pour conduire des tests pilotes de gestion participative de la faune et de la chasse et définir des modèles qui pourraient être répliqués à plus large échelle. Parallèlement, à travers la stratégie régionale pour l'utilisation durable de la faune sauvage par les communautés autochtones et locales des pays d'Afrique centrale de 2015, et les décisions des Ministres de la COMIFAC de

¹ Dans le cadre du projet « Gestion durable de la faune sauvage et de la filière de la viande de brousse en Afrique centrale » mis en œuvre par la FAO entre 2012 et 2017 et financé par le FEM.



novembre 2016², la COMIFAC promeut aussi cette approche participative, ainsi que la reconnaissance de droits d'usage économique offrant aux populations des possibilités étendues d'exploitation commerciale des ressources forestières à leur profit comme autant d'incitations à contribuer davantage aux efforts de gestion durable.

C'est dans ce contexte que le présent atelier est organisé pour susciter des échanges et réflexions entre parties prenantes de la problématique dans la sous-région sur la base des résultats et leçons apprises du projet FAO/FEM, et identifier ainsi les défis et opportunités qui devraient être les priorités de demain pour progresser vers la durabilité de la faune sauvage et de son exploitation, au bénéfice des populations les plus pauvres et de la préservation du capital naturel en Afrique centrale.

II. OBJECTIFS DE L'ATELIER

En s'appuyant sur les résultats et leçons apprises du projet FAO/FEM, cet atelier pluridisciplinaire propose une réflexion sur la gestion durable de la faune sauvage et de la filière viande de brousse en Afrique centrale, et notamment sur les approches pertinentes et les conditions nécessaires à leur réplique en fonction des contextes locaux et nationaux, afin de dégager les perspectives et de susciter une mutualisation stratégique des efforts à l'avenir.

De façon spécifique, l'atelier vise à :

- Identifier les enjeux et défis actuels de la gestion durable de la faune sauvage et de la filière viande de brousse en Afrique centrale au regard de l'évolution du contexte socio-économique et socio-culturel ;
- Débattre et fournir des recommandations sur les priorités à court, moyen et long termes pour atteindre l'objectif de durabilité de la faune sauvage et de son exploitation ;
- Renforcer l'engagement, l'échange d'expérience et la coopération entre les parties prenantes.

III. RESULTATS ATTENDUS

A la fin de l'atelier, les résultats attendus sont les suivants :

- Les résultats et leçons apprises dans le cadre du projet FAO/FEM sont présentés et discutés avec les participants ;
- Les parties prenantes ont une compréhension commune et actualisée des enjeux et défis de la gestion durable de la faune sauvage et de la chasse en RDC, au Gabon, en RCA et au Congo, et plus largement dans l'espace COMIFAC ;
- Des recommandations issues des débats donnent des orientations à destination des décideurs et des gestionnaires pour le renforcement et la réplique à plus large échelle des approches de gestion de la faune sauvage et de la filière de la viande de brousse en Afrique centrale ;
- Le communiqué final de l'atelier reprenant les recommandations en découlant ainsi que les actes de l'atelier sont disponibles et diffusés.

IV. METHODOLOGIE

L'atelier se déroulera sur deux journées : une journée dédiée à des sessions techniques en plénières ; et une journée dédiée à des travaux de réflexions en groupes.

Durant la première journée, les résultats et leçons apprises du projet FAO/FEM seront l'objet de présentations, introduisant des espaces de débats entre l'ensemble des participants et un panel d'experts. Les présentations et débats seront organisés en sessions sur les thèmes suivants : les cadres de décision, juridiques et réglementaires existants ; la mise en place de l'approche participative ; les outils d'appui à la gestion participative et durable de la faune sauvage.

² Cf. point 26 du Communiqué Final de la 9^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC du 29 novembre 2016 à Kigali.

La seconde journée sera dédiée à des travaux de groupes et restitutions en plénières pour définir les perspectives à venir, à savoir les priorités et opportunités devant faire l'objet des efforts des différentes parties prenantes à court, moyen et long termes, et pour formuler des recommandations à destination des décideurs, gestionnaires et autres parties prenantes. Ces recommandations seront compilées dans un communiqué final restitué et diffusé en fin d'atelier.

V. PARTICIPANTS

L'atelier regroupera une soixantaine de participants, aussi bien issus du secteur privé que du secteur public, représentant les différents groupes d'acteurs susceptibles d'être impliqués dans la gestion durable de la faune sauvage, que ce soit pour des objectifs de développement et sécurité alimentaire que de conservation.

VI. LIEU ET DATES

L'atelier va s'étendre sur deux jours, le mercredi 21 et le jeudi 22 juin 2017, à Libreville, Gabon. Le lieu exact vous sera communiqué ultérieurement.

VII. PROGRAMME PREVISIONNEL

Horaires	Thèmes	
JOUR 1 : Mercredi 21 juin 2017		
SESSION 1	OUVERTURE OFFICIELLE DE L'ATELIER	
8h30-9h00	Enregistrement des participant(e)s	
9h00-10h00	Arrivée des autorités : Mots de bienvenue Discours d'ouverture <ul style="list-style-type: none"> • M Le Représentant du bureau SFC de la FAO • M Le Représentant de la COMIFAC • Représentant du secrétariat du FEM (à confirmer) • Mme La Ministre en charge de la faune en République gabonaise Photo de famille	
10h00-10h30	Cocktail d'ouverture	
10h30-11h00	Présentation introductive : contexte et cadre du projet FAO/FEM ; structure du projet ; synthèse des principales leçons apprises ; présentation des objectifs et du programme de l'atelier	FAO
SESSION 2	DE LA VOLONTE POLITIQUE A LA PRATIQUE	
11h00-12h45	La gestion participative de la faune dans les agendas politiques sous-régionaux et nationaux	COMIFAC et Coordonnateur national du projet de chaque pays
	Freins et vides juridiques à la gestion participative de la faune sauvage : vers un nécessaire changement de paradigme	FAO
	Défis du foncier et de la juxtaposition des usages en Afrique centrale pour la gestion participative de la faune	CIRAD
	Débat sur les approches, opportunités et besoins pour mener les réformes nécessaires en Afrique centrale	
12h45-14h00	Pause-déjeuner	
SESSION 3	METTRE EN PLACE LA GESTION PARTICIPATIVE DE LA FAUNE : DE NOUVEAUX OUTILS ET APPROCHES	
14h00-16h00	Diagnostic et choix d'un cadre de gouvernance approprié	CIFOR
	Planifier la chasse et suivre les prélèvements	CIRAD
	Assurer la durabilité du système de gestion	FAO

	Débat sur les méthodologies, l'approche adaptative et sur les besoins en capacités associés	Panel d'experts
16h00	Café-débats	
JOUR 2 : JEUDI 22 juin 2017		
SESSION 4	DES MODELES DE GESTION PARTICIPATIVE	
8h30-9h30	Jeu de rôle sur les conflits liés à la viande de brousse «une ressource commune mais des enjeux différents »	CIRAD
9h30-10h00	Pause-café	
10h00-12h30	Cogestion avec un opérateur forestier : le modèle de concession 2.0 et sa mise en pratique sur le site de Liouesso (Congo)	CIRAD / FAO
	Les forêts communautaires comme cadre de gestion de la faune : approche de gestion intégrée et d'exploitation multi-ressource sur les sites du Gabon et de RDC	FAO
	Gestion participative dans des zones fortement anthropisées : cas du site de Phalanga Maduda en RDC	FAO / CIFOR
	La chasse comme technique de gestion des conflits hommes faune	CIRAD
	Débat sur les difficultés et opportunités en termes de développement durable associées à chaque modèle	Panel d'experts
12h30-12h45	Mise en place des travaux de groupes	
12h45-13h00	Pause-déjeuner	
SESSION 5	PERSPECTIVES ET PRIORITES POUR UNE GESTION DURABLE DE LA FAUNE SAUVAGE ET DE LA CHASSE	
14h00-16h30	Travaux de groupes Restitution en plénière pour la formulation de recommandations communes Finalisation du communiqué final par un comité restreint et approbation par les participants	
16h30-17h00	Lecture du communiqué final et clôture protocolaire de l'atelier	
17h00-17h30	Vernissage de l'ouvrage « Communautés locales et utilisation durable de la faune en Afrique centrale »	
17h30	Cocktail de clôture	

NB :

Le Mercredi 21 juin, la fin de l'après-midi sera consacrée à un café-débats organisé pour échanger avec les experts participants sur les résultats et informations sur d'autres projets et travaux traitant de thématiques en lien avec celle de l'atelier, qu'ils souhaitent partager à l'occasion de l'atelier.

La matinée du vendredi 23 juin fera l'objet de la dernière réunion du comité de pilotage du projet concernant seulement un nombre restreint de participants représentant principalement les Etats. Cette réunion abordera plus spécifiquement les aspects de gestion du projet ainsi que les perspectives des Etats pour pérenniser et capitaliser les acquis du projet.